



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie d'HONDEVILLIERS

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du mercredi 27 mai 2020

Mairie : 01.64.04.90.62
Secrétariat : 01.64.04.39.99

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
Adresse Mail : mairie.hondevilliers@orange.fr

CD/MM

L'an deux mil vingt le mercredi vingt-sept mai à dix-neuf heures trente minutes,
Les membres du Conseil Municipal de la commune de Hondevilliers proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 15 mars 2020 se sont réunis à huis clos dans la salle des fêtes « Jean Autéreau ».

Date de convocation et affichage : le 22 mai 2020

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants:

MME BATY Cathy

MME BEUQUE Servane

M. BOCQUET Luc

MME BOUTIN BESSIERE Maryvonne

M. DECUYPER Jérôme

M. DELSALLE Marc

MME DESSOLES Méline

M. DIQUAS Camille

M. DUREAU Abel

MME SOPHIE Anne Marie

MME TURGNÉ Sandrine

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme SOPHIE Anne Marie, Doyenne d'âge, qui, après l'appel nominal, a déclaré Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux installés dans leurs fonctions.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance M. DUREAU Abel.

Le Conseil Municipal s'est tenu ensuite sous la présidence de Mme SOPHIE Anne Marie, doyenne d'âge, qui a dénombré onze Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L.2121-17 était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

1- ÉLECTION DU MAIRE D 2020-1-1

M. DIQUAS Camille a fait acte de candidature.

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages, il a été proclamé Maire et immédiatement installé.

2- CRÉATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS ET ÉLECTION DES ADJOINTS D 2020-1-2 et D 2020-1-3

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer librement le nombre d'Adjointes sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 2 postes d'Adjointes.

Monsieur le Maire a invité à procéder à l'élection du Premier Adjoint.

Messieurs BOCQUET Luc, DECUYPER Jérôme et DELSALLE Marc ont fait acte de candidature.

Monsieur DECUYPER Jérôme ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint.

Monsieur le Maire a invité à procéder à l'élection du Second Adjoint.

Messieurs BOCQUET Luc et DELSALLE Marc ont fait acte de candidature. Monsieur DELSALLE Marc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Second Adjoint.

3- INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS 2020-1-4

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, et avec un effet immédiat, de conserver le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints que les élus du précédent mandat avaient fixé.

Étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

4- DÉTERMINATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DU CCAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité a reporté ce point au prochain conseil vu les restrictions sanitaires suite au COVID19.

5- ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUPRES DES DIFFÉRENTS SYNDICATS

Le Conseil Municipal à l'unanimité a reporté ce point au prochain conseil vu les restrictions sanitaires suite au COVID19.

6- CONSTITUTION ET DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité a reporté ce point au prochain conseil vu les restrictions sanitaires suite au COVID19.

7- DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal à l'unanimité a reporté ce point au prochain conseil vu les restrictions sanitaires suite au COVID19.

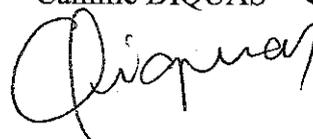
8- CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

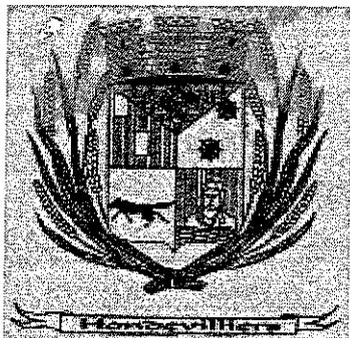
Monsieur le Maire, a pris lecture de la charte de l'élu local et en a distribué un exemplaire à chaque Conseiller Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,

Camille DIQUAS





DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Mairie d'HONDEVILLIERS

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2020

☎ Mairie : 01.64.04.90.62
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00
Adresse Mail : mairie.hondevilliers@orange.fr

CD/MM

L'an deux mil vingt le vendredi cinq juin à dix-neuf heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de Hondevilliers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Camille DIQUAS, Maire.

Date de convocation et affichage : le 29 mai 2020

Etaient présents :

M. DIQUAS Camille, Maire,
M. DECUYPER Jérôme et M. DELSALLE Marc, Adjointes,
MME BATY Cathy, MME DESSOLES Méline, MME BEUQUE Servane,
M. BOCQUET Luc, M. DUREAU Abel, MME BOUTIN BESSIERE Maryvonne,
MME SOPHIE Anne Marie, MME TURGNÉ Sandrine, Conseillers

1/ Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, M. Abel DUREAU, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

2/ Adoption Compte Rendu de la réunion précédente

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3/ Détermination et élection des membres du CCAS D-2020-2-1

Monsieur le Maire expose que le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé du Maire qui en assurera la Présidence, 4 membres élus parmi le Conseil Municipal, et 4 membres nommés par le Maire parmi les personnes extérieures au Conseil Municipal.

Les membres parmi le Conseil Municipal ont été élus, les membres extérieures au Conseil Municipal seront nommés ultérieurement par arrêté du Maire.

4/ Élection des délégués auprès des différents syndicats D-2020-2-2 à D-2020-2-9

Le Conseil Municipal prend connaissance des différents syndicats extérieurs et procède à la nomination des délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la commune au sein de ces syndicats.

5/ Constitution et désignation des représentants aux commissions municipales
D-2020-2-10

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres d'une commission communale. Les autres commissions seront désignées lors du prochain conseil Municipal.

6/ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal D-2020-2-11

Le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire pour la durée de son mandat un certain nombre de compétences. L'assemblée, après délibération, à l'unanimité fixe les délégations de pouvoirs octroyées au Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Maire,

Camille DIQUAS



Camille Diquas